



Révision de mes cotisations CIPAV

Par **icglegrand**, le **12/08/2017** à **16:23**

Bonjour, J'ai toujours été à jour de mes cotisations.

Aujourd'hui Aout 2017 je reçois de la CIPAV un courrier me réclamant 31 €. "Objet : Révision de cotisations" de 2006 à 2009 payées sur les revenus de 2006 à 2008 !

Certes la somme est minime mais je trouve incroyable que mes cotisations soient "révisées" 9 à 11 ans après.

- 1) La prescription s'applique-t-elle dans ce cas ?
- 2) Si je ne paie pas, mes points retraites seront-ils minorés ?

Merci pour vos réponses